



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : CAEN

Établissement : Université de Caen Basse-Normandie

Demande n° S3LP120002058

Dénomination nationale : Gestion des ressources humaines

Spécialité : Assistant de gestion des ressources humaines

Présentation de la spécialité

Les objectifs de la formation, ouverte en 2005, sont en lien avec les besoins des milieux professionnels. Les métiers ciblés sont : assistant chargé Direction de Ressources Humaine (DRH), responsable administratif chargé DRH, responsable DRH. La formation est proposée sur deux sites, Caen et Cherbourg, avec une coordination pour en structurer le pilotage. Elle semble bien positionnée dans le territoire régional sur le secteur des ressources humaines et complémentaire de l'offre « Licence professionnelle » de l'établissement.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	52
Taux de réussite	98 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	10 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	20 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	70 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans) (2005/2006)	83 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation conduisant à l'obtention de la licence professionnelle est conçue et organisée dans le cadre d'un partenariat avec une association professionnelle représentative, l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH). L'organisation pédagogique n'intègre pas complètement la dimension d'ouverture à un partenariat diversifié (70 % du volume horaire d'enseignements est confié à un seul intervenant). La part relative de chaque équipe pédagogique, site de Caen, site de Cherbourg, n'est pas clairement définie et renvoie à la question de pilotage et de la répartition des rôles, dans la coordination, le partage et la réalisation des enseignements. Les aspects professionnalisants sont soulignés par l'accès à la formation par la voie de l'alternance un nombre de contrats de professionnalisation en hausse (70 % de l'effectif), et une ouverture aux salariés en formation continue (10 % de l'effectif), mais les modalités de sélection sont incomplètes, basées sur la motivation. La part relative de l'insertion professionnelle diminue régulièrement depuis la création de la licence conjuguée avec une augmentation de la poursuite d'étude, respectivement 83 % et 11 % en 2005 et 57 % et 39 % en 2009. Le faible taux de réponse à l'enquête d'insertion (32 %) montre que le suivi des indicateurs et l'accompagnement des étudiants vers l'insertion professionnelle doit être amélioré lorsque le taux de poursuite d'études atteint 40 %.



- Points forts :
 - La couverture territoriale.
 - La mise en place de l'alternance et contrats de professionnalisation.
 - De nombreux professionnels sur le cœur de métier.
- Points faibles :
 - La poursuite d'études.
 - Le taux d'insertion professionnelle en chute.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il est recommandé de mettre en place le conseil de perfectionnement pour garantir des échanges permanents sur l'adéquation de la formation par rapport aux attentes des professionnels. Il s'agira également de travailler sur les critères de sélection pour intégrer prioritairement les étudiants ayant un projet d'insertion professionnelle et non, de poursuite d'études. Enfin, il est attendu une mise en œuvre des conditions de suivi de la licence professionnelle en utilisant la démarche d'autoévaluation pour une nécessaire réflexion sur l'évolution de cette formation et en faciliter le pilotage.